

**du 15 Février 2018**

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ**

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE**

**Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

**Représentants des collectivités territoriales :**

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne).

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Hervé SÉBILLE (DAASEN de Seine-Saint-Denis, conseiller technique de la Rectrice pour le premier degré) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée) ; Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8) ; André TARDIEU (Professeur des universités à l'université Paris 13).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Lucile CADET (Professeure des Universités) ; Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Philippe GERMAIN (Maître de conférences, MCF) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGÉAT (PEMF).

**Représentants des autres personnels :**

Claude OGIER (Technicien informatique).

**Représentants des usagers :** LAINEY Florian (FNEC FP-FO) ; BLANCHÉDENT Dina (FNEC FP-FO) ; BATOT Pauline (SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins).

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Didier DOUSSET délégué de Valérie PÉCRESSÉ (Président commission environnement) représenté par Catherine MOISAN.

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Michèle DELOMEL représentée par Martine Amiot.

**Représentants des autres personnels :**

Concettina RÉGNIER (SAENES- SNPREES-FO 94) représentée par Claude OGIER.

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education) représenté par Aude GERBAUD.

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis).

**Personnalités désignées par les membres du Conseil de l'École :**

Alain GONZALEZ (Directeur du Service commun de FC de l'Université Pierre et Marie Curie).

## PERSONNES INVITÉES

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, François COSTA, Bruno DROUSSET, Rémy GOMEZ, Alain HENRI, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ, Brigitte MARIN, Jean-Luc PASSIN, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Laura TALAVERA, Laurane THAMIE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Joëlle ADEN, Denis ALAMARGOT, Didier COLIN, Catherine DELARUE-BRETON, Christiane DONAHUE, Sylvain FABRE, Nathalie PFAFF, Alexandre PLOYÉ, Xavier PONS, Nathalie SAMY, Pascal SÉVÉRAC.

**Invités par les représentants des Usagers en tant qu'experts sur le point 4** : Kévin DYONIZY, Thomas GIEU.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 23 votants, parmi lesquels 4 par représentation.

## ORDRE DU JOUR

1. Information : élections partielles au conseil de l'ESPÉ
2. Mise au vote : procès-verbal du 23 novembre 2017
3. Mise au vote : budget de projet 2018
4. Mise au vote : tarification des formations
5. Information : réponses apportées par le groupe de travail « Cahier de doléances »
6. Information : chartes des visites
7. Questions diverses
  - 7.1 Organigramme : responsabilité fonctionnelle et responsabilité hiérarchique
  - 7.2. Charge de travail des personnels BIATSS

## DÉBAT EN SÉANCE

*La séance est ouverte à 13h 41.*

### **POINT N° 1 - INFORMATION : ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE L'ESPÉ**

#### **Point sur les élections :**

**Catherine Moisan** accueille les nouveaux élus, Lucile Cadet pour le collège A, Philippe Germain pour le collège B, Florian Lainey et Pauline Batot pour le collège F.

Pour les élections du collège des usagers, deux sièges sur quatre ont été pourvus suite à une erreur administrative sur l'arrêté électoral.

Les deux étudiants qui auraient été élus sur la base d'un arrêté électoral à quatre sièges sont invités au conseil.

**Éric Mesnard** fait remarquer que des suppléants sont également présents.

**Catherine Moisan** rappelle qu'un suppléant n'a pas le droit de vote dès lors que le titulaire est présent.

**Catherine Moisan** indique que, sauf opposition d'un membre du conseil, les deux étudiants invités peuvent intervenir.

**Rémi Gomez**, UNSA éducation, demande à lire un mot de son syndicat à propos des élections partielles du collège F. Il lit la motion UNSA et insiste sur le fait que ce dysfonctionnement empêche l'UNSA d'obtenir un siège.

Quatre propositions sont présentées : 1-Modifier l'arrêté électoral afin d'avoir officiellement quatre élus - 2-Refaire les élections sur les quatre sièges - 3-Proposer une invitation à tous les conseils aux deux étudiants virtuellement élus, sans droit de vote, mais avec droit d'expression - 4-Élection partielle pour les deux postes restants.

L'UNSA opte pour la solution numéro 2, la quatrième proposition ne lui permettant pas d'obtenir un siège, en prévision de votes vraisemblablement identiques à ceux de l'élection du 31 janvier 2018. Le syndicat demande à la Présidente d'entendre ses demandes et reproche à l'ESPÉ d'avoir pris une décision unilatérale sans concertation avec les syndicats ni réunion préalable.

**Catherine Moisan** répond que la proposition de l'ESPÉ relève d'une mise en conformité au droit. Elle considère que la première des solutions proposées par l'UNSA est la plus satisfaisante mais que l'ESPÉ n'a pas le pouvoir de l'appliquer ; la cellule juridique de l'UPEC l'a d'ailleurs refusée. La proposition numéro 4 présente un risque d'inégalité. Le choix est donc à effectuer entre la deuxième proposition (refaire une élection pour les quatre sièges) et la troisième proposition (les deux élus le restent et les étudiants qui auraient été élus sur la base d'un arrêté électoral à quatre sièges sont invités). Les syndicats pourront prendre le temps d'échanger après le conseil et ils disposeront d'une semaine pour déterminer leur position et la faire connaître à la directrice de l'ESPÉ.

**Catherine Moisan** rappelle en outre que les membres élus du conseil peuvent faire la demande, quinze jours en amont du conseil, d'une intervention d'experts sur un point précis. Les experts ne participent au conseil que pour ce point de l'ordre du jour.

La présidente du conseil demande aux étudiants élus s'ils souhaitent inviter des experts pour cette séance.

**Pauline Batot** désigne **Thomas Gieu** et **Kevin Dyonizy** pour intervenir sur le point 5 de l'ordre du jour (cahier de doléances).

**Aude Gerbaud** demande de combien de temps disposent les syndicats pour se positionner entre la solution 2 et la solution 3.

**Catherine Moisan** rappelle que le délai est d'une semaine.

**Anne-Marie Chartier** demande la durée de validité de ces élections étudiantes.

**Catherine Moisan** précise que les étudiants sont élus tant qu'ils sont inscrits à l'ESPÉ.

**Geneviève Guilpain** estime que l'on pourrait procéder plus tôt aux élections, comme à l'ESPÉ de Paris.

**Brigitte Marin** explique que l'ESPÉ de Paris établit la liste des usagers à partir des inscriptions pédagogiques. L'UPEC, dans un souci de conformité au droit, préconise de s'appuyer sur les inscriptions administratives. Cependant la possibilité d'élections sur la base de listes fondées sur les inscriptions pédagogiques sera étudiée.

**Catherine Moisan** précise que la totalité du conseil sera renouvelée avant le 21 novembre 2018.

**Pauline Batot lit une motion FSU, mentionnant** une absence de concertation en amont, des élections tardives, sur une seule journée, avec trop peu d'usagers présents sur les sites, des urnes non scellées, des bulletins recouverts au moment du vote à Livry-Gargan. La FSU s'oppose à une élection pour deux sièges et demande à rencontrer le comité électoral de l'UPEC, à ce que les élections soient organisées sur deux jours et à ce que le vote par correspondance soit possible.

**Catherine Moisan** souhaite que les élections soient organisées avant le mois de novembre.

**Brigitte Marin** rappelle les conditions des élections : le mercredi est une journée où tous les étudiants fonctionnaires stagiaires (EFS) peuvent être disponibles. L'ESPÉ demande régulièrement à l'UPEC que les élections puissent avoir lieu sur deux jours. Cette demande a chaque fois été refusée en raison de la surcharge de travail des personnels BIATSS et de la sécurisation des votes. La possibilité de vote par correspondance n'a pas non plus été acceptée.

**Jean-Yves Rochex** propose que le conseil refasse une demande à l'UPEC pour des élections sur deux jours. Il se propose de se faire le relais auprès de P8 d'ouvrir un bureau de vote pour l'ESPÉ.

**Catherine Moisan** demande de noter sur le procès-verbal que le conseil fera cette demande, ainsi que celle de mettre en place des bureaux de vote sur l'ensemble des universités partenaires (UPEC, UPEM, P8, P13).

**Geneviève Guilpain** demande si l'affichage des professions de foi est obligatoire.

**Jean-Yves Rochex** pense que c'est au comité électoral de décider.

**André Tardieu** affirme que l'accès au site web est suffisant.

**Catherine Moisan** propose de vérifier mais considère que l'essentiel est que tout un chacun puisse y avoir accès.

**Florian Lainey** souhaite aborder une question sur les intempéries de la semaine précédente.

**Catherine Moisan** rappelle la règle consistant à transmettre les questions diverses avant la séance du conseil et, sauf situation particulière, au plus tard une semaine avant le conseil. Exceptionnellement la question pourra être formulée en fin de conseil.

## **POINT N° 2 - MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil de l'ESPÉ du 23 novembre 2018.

*21 votes pour et 2 abstentions*

## **POINT N° 3 - MISE AU VOTE - BUDGET DE PROJET 2018**

**Brigitte Marin** précise que le nombre d'étudiants et d'étudiants fonctionnaires stagiaires a augmenté entre l'année 2016-2017 et l'année 2017-2018, passant du nombre de 5066 l'an dernier au nombre de 5213 cette année.

Mécaniquement le coût de la formation a augmenté, de 95 166 heures en 2016-2017 à 100 402 heures en 2017-2018. Par ailleurs l'ESPÉ a ouvert un nouveau parcours « Maths-Informatique », un nouveau parcours en mention 4 à distance et un nouveau groupe de M1 en alternance.

Les partenaires universitaires contribuent au budget de projet de l'ESPÉ. Ainsi, outre la participation de l'ESPÉ à son propre budget à hauteur de 82,7%, d'autres composantes de l'UPEC interviennent pour 5,5%. L'UPEM contribue pour 4,1% à ce budget, l'université Paris 8 pour 3,9% et l'université Paris 13 pour 3,8% du budget de projet de l'ESPÉ de l'académie de Créteil.

La participation du rectorat est valorisée en euros. Elle prend en compte la mise à disposition de personnels académiques, l'indemnité forfaitaire de formation – concernant les frais de déplacement –, l'indemnité de tutorat des professeurs stagiaires et l'indemnité de tutorat des étudiants MEEF. Dans la contribution affichée de 66 932 469 euros, le rectorat valorise les décharges des étudiants fonctionnaires stagiaires à hauteur de 59 087 478 euros.

**Aude Gerbaud** demande à ce que l'expression « décharge de stagiaire » soit remplacée par « stagiaire en alternance » dans la présentation tabulaire du budget de projet.

**Brigitte Marin** explique que dans l'équilibre entre formation initiale et formation continue, l'employeur met à disposition de l'ESPÉ des formateurs académiques et des professeurs des écoles maîtres formateurs afin de permettre de dégager la disponibilité de formateurs de l'ESPÉ au service de la formation continue. Une chargée de mission « Formation continue » a été nommée pour le 1<sup>er</sup> degré pour développer ce pôle au niveau académique, à l'instar du 2<sup>nd</sup> degré. Une réunion avec les DASEN ou DASEN adjoints de chaque département est nécessaire.

**Catherine Moisan** insiste auprès du conseiller de la Rectrice sur la nécessité de mettre en place de telles réunions dans l'urgence.

**Catherine Moisan** met en avant la différence du coût en nombre d'heures par étudiant entre le 1<sup>er</sup> degré (15h/étudiant) et le 2<sup>nd</sup> degré (23h/étudiant). Une des causes est la taille des groupes qui sont moins importants dans le 2<sup>nd</sup> degré, ce qui est dû à la répartition des étudiants d'un même parcours sur les différentes universités.

**Marie-France Rossignol** précise qu'il existe des parcours à effectifs réduits pour certaines disciplines, proposés par une seule université (langue des signes, éducation musicale par exemple). Dans les parcours à effectifs importants, des mutualisations sont mises en place chaque fois que c'est possible, entre l'UPEC et l'UPEM, entre Paris 8 et Paris 13.

**Aude Gerbaud** précise, concernant le mode de calcul des heures, qu'il y a des travaux dirigés à 30 étudiants dans le 1<sup>er</sup> degré et des cours magistraux pour 4 étudiants dans certains parcours du 2<sup>nd</sup> degré.

**Marie-France Rossignol** invite à la prudence sur ces comparaisons de masse en précisant les difficultés territoriales d'accès à la formation et indique un besoin de maintenir une répartition géographique des formations.

**Éric Mesnard** indique une augmentation des effectifs des groupes d'étudiants du 1<sup>er</sup> degré avec un passage de 25 à 35. Cet élément explique aussi la différence des chiffres mais également pose la question du confort et de la sécurité dans les salles de cours. Éric Mesnard fait remarquer que les économies à la marge sur le second degré n'induiront pas forcément une amélioration des conditions dans le 1<sup>er</sup> degré.

**Brigitte Marin** remercie Madame la Rectrice pour son engagement à assurer 100 visites d'étudiants fonctionnaires stagiaires du 1<sup>er</sup> degré que l'ESPÉ ne pourra pas organiser. Elle rappelle également le soutien de la rectrice pour la création de 12 postes à l'ESPÉ afin de faire face à l'augmentation des effectifs.

**Aude Gerbaud** indique que son syndicat a fait une demande de création de 100 postes auprès du cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur.

**Jeannick Le Lagadec** informe avoir demandé un soutien pour l'ESPÉ auprès d'Anne-Sophie Barthez, conseillère Formations auprès de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le budget de projet est adopté à l'unanimité.  
*17 votes pour, 5 abstentions, et 1 vote contre.*

#### **POINT N° 4 - MISE AU VOTE : TARIFICATION DES FORMATIONS**

**Brigitte Marin** indique qu'en régime de formation initiale le coût de l'inscription est inchangé à 256 euros. L'ESPÉ a simplifié ses tarifs de formation continue. Les formations de l'ESPÉ font à présent partie de celles que Pôle Emploi prend en charge. Nous avons opté pour un tarif unique de 1800 euros, qui correspond à la somme maximale que peut prendre en charge Pôle Emploi. Dans le cas d'un financement par un autre organisme, l'ESPÉ affiche trois tarifs qui correspondent à 10 euros par heure de formation, soit en M1 MEEF : 5500 euros, en M2 MEEF : 2500 euros et en AEU : 3000 euros.

Dans le cas d'inscription en reprise d'étude, l'ESPÉ applique les mêmes tarifs que l'an dernier, tarifs qui avaient été revus à la baisse pour les étudiants d'Île-de-France, soit 350 euros et 200 euros de préparation au concours. La politique tarifaire adoptée vise à renforcer le vivier de futurs enseignants du premier degré de l'académie de Créteil.

**Geneviève Guilpain** demande à quoi correspond la somme de 200 euros indiquée sur le diaporama.

**Brigitte Marin** indique qu'il s'agit du coût de l'inscription à la préparation du concours pour les étudiants de M2 MEEF non lauréats du concours.

22 votes pour et 1 abstention

#### **POINT N° 5 - INFORMATION : CAHIERS DE DOLÉANCES** (cf. Annexe)

**Brigitte Marin** rappelle que depuis le conseil de l'ESPÉ du 23 novembre 2017, un groupe de travail « Premier degré – Doléances » a été constitué. Cinq réunions ont été organisées, qui ont rassemblé des étudiants fonctionnaires stagiaires, des membres élus du conseil, des formateurs et des personnels de direction. A l'issue de chaque séance a été envoyé un relevé de conclusions à tous les membres de ce groupe de travail. La quatrième séance, le 21 décembre, a fait l'objet d'une synthèse sous la forme de 34 propositions pour améliorer la formation et la mise en stage des étudiants fonctionnaires stagiaires.

Un échéancier de programmation et de mise en œuvre de ces propositions a été établi en distinguant les décisions relevant de l'ESPÉ de celles relevant de l'employeur. A ce jour, les propositions suivantes ont déjà été tenues :

Dans le cadre du suivi et des visites : réaliser une charte des visites pour repositionner son rôle vers l'accompagnement plutôt que vers l'évaluation, y inviter des représentants des étudiants fonctionnaires stagiaires, remettre en place une commission mixte (conseillers pédagogiques, professeurs des écoles, maîtres formateurs et professeurs d'ESPÉ, étudiants fonctionnaires stagiaires) pour deux départements, sachant que dans le Val de Marne, un autre dispositif a été mis en place.

En ce qui concerne le mémoire, les étudiants fonctionnaires stagiaires sont invités aux réunions « Charte du mémoire », le délai de remise de la note de recherche intermédiaire a été repoussé à la fin du mois de janvier. Pour ce qui est de l'enquête adressée aux étudiants fonctionnaires stagiaires, le calendrier a été tenu et le questionnaire a été traité par Stéphane Bardau à partir des 430 réponses recueillies à ce jour. La date limite de réponse est reportée fin mars afin d'obtenir un nombre de réponses significatif permettant d'appréhender plus finement le point de vue des étudiants sur leur formation et leur mise en stage.

La question de la mise en stage est centrale et dépend de l'employeur qui s'est exprimé sur cette question. Lors de la réunion du 31 janvier, les étudiants fonctionnaires stagiaires ont émis le souhait d'allonger le rythme de l'alternance selon une temporalité trois semaines de formation à l'université – trois semaines de stages, en augmentant progressivement la durée des phases d'alternance. Les 34 – devenues 35 – propositions formulées pourront être annexées au procès-verbal de cette séance du conseil.

**Hervé Sébille** rappelle que pour le site de Livry-Gargan, les commissions ont été fixées cette année tardivement mais l'année prochaine ce calendrier sera fixé dès septembre. Des mercredis matins seront banalisés pour ces commissions.

**Brigitte Marin** poursuit en indiquant que pour le département de Seine et Marne, les commissions mixtes ont déjà eu lieu. Dans le Val de Marne, un dispositif palliatif a été mis en place avec succès.

**Hervé Sébille** considère que l'on est sur des actions différentes dans les trois départements cette année, mais que la situation va évoluer vers une harmonisation l'année prochaine.

**Catherine Moisan** s'interroge sur le rythme de l'alternance entre le stage et la formation.

**Hervé Sébille** estime que les réunions du groupe de travail « Cahier de doléances » étaient vraiment riches et avec une écoute positive permettant d'échanger même si tous n'étaient pas toujours d'accord. Pour la prise en charge de la classe, il prévoit un stage de formation fin juin pour les EFS issus du premier concours et un stage fin août pour le second concours. Ces stages pourront être effectués par les Conseillers Pédagogiques et les PEMF. Dans le 93 et le 94, les « duos » EFS seront généralisés l'année prochaine. Les stagiaires font ensemble la première semaine dans la classe et au cours des deux autres semaines, ils bénéficieront de stages d'observation et les trois mercredis matin, ils auront des formations avec les PEMF et PESPE, la demande étant d'avoir des outils pour la prise en charge de la classe. La semaine glissée semble problématique. Cela ne pose pas de problème de passer à la semaine complète et de faire évoluer au cours de l'année la temporalité stage / formation. Les commissions mixtes devraient fonctionner à nouveau l'année prochaine dans une temporalité qui reste à définir.

La durée de prise en charge des classes par les stagiaires, conformément à leur demande et grâce à la possibilité technique offerte par les duos, pourra passer à deux semaines, à partir du mois de janvier de l'année scolaire concernée.

**Thomas Gieu** tient à préciser qu'au cours des réunions, les étudiants avaient une focale « duos » EFS et que Monsieur Sébille avait une focale formation et avait fait part de l'impossibilité de changer le principe des « duos ». Pourtant, le questionnaire semble montrer un problème par rapport aux « duos ». Il est difficile de se satisfaire de la réponse du rectorat. Il y avait un point important pour les étudiants, celui des « duos » EFS. C'est la raison pour laquelle les étudiants n'étaient pas présents à la réunion sur la charte des visites. C'est pourquoi les étudiants ont décidé d'arrêter leur participation au groupe de travail. Les étudiants souhaitent présenter six points :

**Point 1** : La charte des visites : quels sont les moyens pour que cette charte soit respectée ?

**Point 2** : La mise en place de la commission mixte cette année dans le 93 : les formateurs et formatrices ne seront pas disponibles.

**Point 3** : Les moyens pour assurer toutes les visites. Des visites ne sont toujours pas faites. Les étudiants ont eu une écoute attentive dans ces groupes mais au final il n'y pas eu d'actions concrètes.

**Point 4** : Les étudiants demandent une définition du mémoire qui doit être « recontextualisé » par rapport à leur exercice professionnel. Si on met aussi en place une charte des mémoires, la question est posée de qui vérifiera que celle-ci soit respectée. Redéfinition du mémoire, le groupe de travail n'est pas satisfaisant.

**Point 5** : Demande de la fin des disparités-conditions de stage entre les différents centres.

**Point 6** : Dispositif d'aide aux stagiaires, articuler étroitement Rectorat-Espé et proposition d'un stage fin août, très léger.

Souhait de structurer les choses, d'avoir un échange directif dans la classe, et pouvoir ressortir de la journée avec un savoir, et des clefs pour avancer la première semaine.

**Kevin Dyonizy** admet qu'il y a eu beaucoup d'écoute au cours de ces réunions et remercie tout particulièrement Madame Marin, cependant il estime avoir eu peu de réponses, si ce n'est l'obtention de commissions mixtes et un report sur le rendu de la note de mémoire.



**Thomas Gieu** considère que cela ne résout pas le problème structurel du mémoire. Pour la mise en stage, il n'y a aucune harmonisation.

Concernant le point 6, il évoque l'accompagnement du stagiaire pour la rentrée. Il juge utiles les stages mais estime que pour quelqu'un qui obtient le deuxième concours et qui n'a qu'une semaine de stage, c'est un peu léger et cela reste vague et très flou.

**Catherine Moisan** demande si la question porte sur le contenu ou sur la durée du stage.

**Kevin Dyonizy** répond qu'il s'agit des deux dimensions.

**Thomas Gieu** considère qu'il faut pouvoir ressortir de ces formations avec des directives. En conclusion, il se dit insatisfait pour la durée et le contenu. Il affirme que les étudiants n'hésiteront pas à expliquer aux parents d'élèves qu'il y a deux EFS par classe.

**Lorella Bugeat** juge important que les formateurs soient présents dans les classes immédiatement pour visiter les EFS. Dans le 77, les tuteurs Éducation nationale n'ont pu commencer les visites qu'en octobre. Il faudrait que l'on puisse aller voir les stagiaires tout de suite car les mauvaises habitudes s'installent vite, notamment pour ceux qui n'ont pas suivi de M1 MEEF. Les discours en formation sont utiles mais ils s'adressent à 35 personnes, alors que si les tuteurs pouvaient aller voir les étudiants tout de suite, ils pourraient pointer les dysfonctionnements.

**Geneviève Guilpain** souligne avoir alerté sur la situation d'urgence dans laquelle se trouvent formateurs et EFS. Face à cela un groupe de travail a pris du temps pour aboutir à des choses tout à fait insuffisantes. À chaque fois, nous sortions de ces groupes avec un sentiment d'insatisfaction. Elle tient à insister sur le fait que l'on ne peut pas entendre de la part d'un partenaire que ce n'est pas possible, ni d'entendre une fin de non-recevoir pour un des points majeurs qui n'a pas été examiné, à savoir la question des duos d'EFS. Elle estime inacceptable l'objection récurrente de la configuration du 93 : Pourquoi alors que c'était possible jusque-là, cela ne l'est plus maintenant ? On peut entendre que l'on ne supprime pas tous les « duos » EFS, mais qu'on les propose à la marge en choisissant EFS concernés, par exemple ceux qui ont déjà enseigné comme des anciens M1 alternance, en gardant pour principe général le binôme EFS/Titulaire. Le refus systématique de dialogue pose un réel problème. Un point central concerne également la question des postes. Le rectorat ne peut pas aller au-delà d'une aide concernant 100 visites. Cela paraît dérisoire, alors qu'il manque à l'ESPE 58 postes à 384 heures. En outre, se pose la question du choix des dates des commissions, qui en soi constituent une avancée. Toutefois, comment la décision a-t-elle été prise et pourquoi apprend-on les dates du 7 et 14 mars juste avant les vacances et sans consultation des formateurs ?

**Jeannick Le Lagadec** remercie Brigitte Marin pour toutes ces réunions organisées à l'ESPE en invitant le rectorat. Elle souhaite intervenir à la fois pour le 77 mais aussi parce qu'elle a enseigné dans le 93, en référence à sa précédente intervention sur ce point en juin dernier. Les enfants du 93 et du 94 doivent être dans les mêmes conditions que ceux du 77. Y a-t-il une véritable volonté pour donner plus à ceux qui en ont besoin ? Le chemin pris aujourd'hui est de mettre en difficulté les EFS, les enfants et les familles. Le rectorat doit revoir sa copie. Les « duos » EFS n'existaient pas avant, c'est donc nouveau et cela doit pouvoir se discuter. L'ESPE représente plus de 14% des

étudiants de l'UPEC et Madame Le Lagadec a demandé à l'université dans le cadre du plan étudiant d'avoir une attention particulière pour l'ESPÉ, car celle-ci forme nos futurs enseignants.

**Aude Gerbaud** indique qu'elle a porté la question des « duos » d'EFS au ministère de l'Enseignement Supérieur. Il lui a été répondu que Créteil est un laboratoire et que les « duos » seront étendus au reste des ESPÉ. D'où vient cette idée que nous serions une terre d'expérience? Pourquoi ne peut-on pas revenir sur la question des « duos » d'EFS ? Pour des raisons de faisabilité ?

**Aude Gerbaud** se dit sceptique car cela ne se faisait pas auparavant. Elle soulève cette question : serait-ce pour des raisons politiques ?

**Pauline Batot** informe le conseil que dans son groupe, il y a déjà eu deux démissions et fait état des questions qui se posent dans ce groupe à ce sujet. Cela se passait mal avec leur « duo ». Il n'y a pas eu de communication. On parle des enfants qui pendant des années durant n'auront que des EFS mais il y a aussi le danger des étudiants EFS qui commencent le métier dans la souffrance. On doit s'adapter à énormément de facteurs. Quand les « duos » ne se parlent plus, il n'y a pas de médiateurs. On voit les personnes souffrir mais on est complètement impuissant. La semaine à l'ESPÉ permet de souffler un peu mais c'est alors le « bureau des pleurs ». Pour le bien-être des enfants, il faut instaurer des règles.

**Rémi Gomez** : estime qu'il ne peut pas préjuger de l'avis de ses pairs et qu'il était en difficulté en début d'année car il était en binôme avec un titulaire béarnais de deux ans d'ancienneté. Il rencontre des problèmes de coordination avec lui et se pose cette question : comment peut-on encadrer la communication entre les deux personnes qui doivent travailler ensemble ?

**Lucile Cadet** rappelle qu'une réflexion a déjà été engagée sur ces mises en stage l'an dernier au moment de la rentrée. Elle ne pense pas qu'il y ait de réponses idéales, évoquant l'existence de « duos » qui ont dysfonctionné avec des titulaires. Chaque situation présente ses avantages et ses inconvénients. Pour expliquer les choses, il y a bien évidemment le problème des ressources humaines. Historiquement si la semaine glissée a été proposée, l'idée était d'apporter au stagiaire un confort pour le week-end. L'intention initiale était de proposer une meilleure situation pour les stagiaires. Personne ne cherche à nuire quand de nouvelles propositions sont faites.

**Geneviève Guilpain** considère qu'il n'existe pas de solution idéale dans un contexte qui pose difficultés puisque les EFS sont des moyens d'enseignement. Mais compléter le demi-service d'un titulaire représente une sécurité pour l'EFS. Le problème majeur reste celui des moyens. Mais pour quelles raisons n'y a-t-il pas d'harmonisation dans les différents départements ? Cette disparité ne se justifie pas.

**Aude Gerbaud** suggère une prise de décision immédiate allant dans le sens de l'allègement. Peut-on diminuer la note « plancher » du mémoire, actuellement à 07/20 ?

**Jean-Yves Rochex** se dit opposé à la proposition consistant à diminuer la note plancher. Il critique la position qui consisterait à accepter que, dans cette académie on n'ait pas les mêmes exigences qu'ailleurs, à accepter que des étudiants de Créteil puissent avoir un master alors qu'ils ont

beaucoup de mal à adopter une posture minimale d'écriture réflexive. L'attribution d'une note inférieure à 7 est signal de compétences insuffisantes pour enseigner.

**Aude Gerbaud** précise son propos en affirmant qu'il n'y a pas harmonisation entre les options de recherche.

**Philippe Germain** estime que l'on doit combattre le dispositif des « duos » expérimentables, qui constitue une régression pour la formation des EFS et pour les élèves.

**Xavier Aparicio** indique qu'un travail est engagé sur une charte des mémoires et dans un premier temps il fait passer un questionnaire visant à l'évaluation des différentes UAR. On cherche à étudier les différentes compétences qui sont développées dans les différentes UAR et IFR.

**Catherine Moisan** considère inévitable qu'il y ait des insatisfactions. Les étudiants ont demandé une semaine pleine et non glissée, la semaine glissée étant à cheval sur le week-end avec stage les jeudi, vendredi, lundi, mardi consécutifs puis formation les jeudi, vendredi, lundi, mardi. Ceci est acté.

**Thomas Gieu** demande ce qui garantira l'application de la charte des visites et du mémoire.

**Catherine Moisan** répond que l'on ne peut jamais décider, quand on pose des règles communes, qu'elles seront toutes respectées. Mais, si l'on ne pose pas les règles communes, il est impossible d'avancer.

Pour la charte des mémoires, il convient de fixer des attendus plutôt que de procéder à d'artificielles harmonisations géographiques. Il n'est pas possible de redéfinir dans l'urgence le mémoire d'un master MEEF ; en revanche on peut le faire évoluer. Sans doute les enseignants n'ont-ils pas tous les mêmes demandes sur le mémoire. Plusieurs questions essentielles sont à régler, il faut poser des règles communes.

Il faut garder à l'esprit que le plus grand risque serait la disparition de la formation. C'est un risque majeur. Certes, il faut améliorer cette alternance mais il faut être conscient du fait qu'elle pourrait disparaître et les stagiaires se retrouver à temps plein.

Quant au dispositif des « duos », pourquoi a-t-il été décidé de le mettre en place subitement dans le 94 ? Dans le 93, le dispositif était en partie constitué sous forme de « duos » enseignants fonctionnaire stagiaires et en partie non.

**Anne Bernard** rappelle que dans le Val-de-Marne, l'expérience a commencé en même temps que dans le département de Seine-Saint-Denis, mais de façon partielle. Elle apporte quelques éléments de précisions : 250 étudiants sont placés en stages en « duos » pour un peu moins de 600 étudiants au total cette année, mais le dispositif des « duos » d'EFS pourrait être généralisé l'année prochaine.

**Catherine Moisan** demande pourquoi le dispositif se généralise. Elle comprend bien les contraintes existantes mais demande si ce dispositif pourrait être appliqué partiellement dans les départements 93 et 94 pour la rentrée 2018. Cette année, le dispositif « duos » n'existe pas dans le 77 ; il concerne 250 étudiants dans le 94, et quasiment tous les étudiants dans le 93.

**Hervé Sébille** entend les difficultés exprimées, mais il informe du fait que depuis le passage aux

« duos » EFS/EFS dans le 93, le nombre de démissions et d'EFS en difficulté a diminué. Il relève beaucoup moins de situation d'étudiants en difficulté cette année qu'il y a trois et quatre ans. Il fait état de fortes contraintes géographiques. La prévision du mouvement et de la gestion des berceaux met l'employeur en grande difficulté. Le « duo » EFS/EFS permet de garantir à la rentrée un enseignant dans chaque classe. Cela sécurise la rentrée. Le représentant de la Rectrice propose de mieux accompagner les stagiaires et de jouer sur le rythme du stage.

**Catherine Moisan** questionne l'intérêt de cette généralisation dans le Val-de-Marne. Pourrait-on envisager de ne pas augmenter dans le 94 et de réduire un peu dans le 93 le dispositif « duo » ? Elle demande s'il serait possible d'éviter ce dispositif aux stagiaires avec moins d'expérience, même si la distinction n'est pas aisée à établir.

**Hervé Sébille** craint que cela ne soit difficile mais il note cette demande.

**Aude Gerbaud** mentionne l'enquête SNUIPP, laquelle conteste le fait que les « duos » aident à la fluidité du mouvement.

**Hervé Sébille** évoque la question des vœux d'affectation des stagiaires.

**Catherine Moisan** admet qu'il y a effectivement parfois contradiction entre les besoins en postes vacants et les vœux formulés par les enseignants. Il est indéniable que l'objectif premier du rectorat est de placer un professeur devant élèves dans chaque classe. Il faut parvenir à concilier ces deux contraintes, ce qui nécessite une nouvelle discussion avec les DASEN concernés.

**Hervé Sébille** affirme devoir travailler cette question du mouvement même si elle est très compliquée.

**Anne Bernard** précise que dans le 94, seuls les lauréats du CRPE 1 sont mis en « duos », et nullement ceux du deuxième concours. Cette année il existe des « duos » M2 / DU mais cela pose d'énormes problèmes d'emploi du temps pour les formations sur le site. Les durées doivent donc être stables. Pour les « duos » EFS / titulaire avec décharges de direction ou mi-temps thérapeutiques, obligation est faite d'établir des semaines sur le rythme 2,5 jours - 2,5 jours.

**Catherine Moisan** admet que les « duos » avec les titulaires posent sur le principe des problèmes de temporalité dans le cadre d'une alternance 2 semaines/2 semaines ou 3 semaines/3 semaines.

**Anne Bernard** exprime la grande complexité à gérer à la rentrée et la conséquence sur les « duos » devenus variable d'ajustement.

**Catherine Moisan** constate qu'il y a eu aussi un problème d'afflux plus important à la rentrée dans le 94. Il faut l'année prochaine que les flux soient prévus et il est indispensable de regarder la faisabilité. Il faudrait aussi avoir un suivi de la réussite des différents publics, notamment la réussite des M1 en alternance. Il faudrait étudier cette réalité à partir des chiffres pour disposer d'un suivi précis des étudiants.

**Geneviève Guilpain** demande que soit spécifié ce qui est acté.

**Catherine Moisan** suggère qu'Hervé Sébille pose la question au nouveau Recteur et exprime le souhait que soit fixée une réunion Rectorat - ESPÉ sur ce point. Elle a porté la demande de moyens, toutefois, en ce moment il est difficile d'être audible au ministère de l'Enseignement Supérieur sur d'autres points que l'entrée en licence. La vacance de Présidence à l'université est un obstacle ; la présence de l'administratrice provisoire au prochain conseil serait bienvenue.

**Kevin Dyonizy** souhaite mentionner en conclusion que les étudiants ont relevé des points positifs dans le travail conduit, mais que la critique porte essentiellement sur le « duo » d'EFS.

**Catherine Moisan** précise qu'objectivement, un « duo » titulaire stagiaire induit aussi des contraintes.

**Kevin Dyonizy** s'oppose à ce que l'on considère comme irréalistes les demandes des étudiants, lesquelles prennent en compte l'incompatibilité entre l'allongement de la durée des phases de l'alternance (3 semaines / 3 semaines) et le principe du « duo » EFS/titulaire.

**Catherine Moisan** indique qu'Hervé Sébille ne peut pas répondre dans l'immédiat aux questions posées sur la réduction du dispositif « duo » EFS/EFS sans en avoir référé aux DASEN et au Recteur. Deux points d'attention sont à ménager à présent : la charte des mémoires et la charte des visites.

**Stéphane Bardau** présente les premiers éléments d'analyse issus d'un questionnaire en ligne en direction de l'ensemble des étudiants fonctionnaires stagiaires du premier degré, avec 465 réponses à la date du mardi 13 février, soit 20% du public visé. La répartition par site est différente avec une faible participation des étudiants de Livry et de DU en général. Il précise qu'à ce stade il faut prendre avec précaution ces résultats qui ne se basent pas sur un échantillon suffisant pour départager des résultats proches.

Une analyse par année d'expérience du complément de service a été réalisée. La distribution montre la présence d'association avec des contractuels mais également des spécificités de chaque département. En Seine-et-Marne, il y a des étudiants fonctionnaires stagiaires sur deux classes. En Seine-Saint-Denis, il y a seulement quelques étudiants qui ne sont pas en binôme. Et dans le Val-de-Marne, la distribution est équilibrée sur les deux types d'association (avec titulaire et avec stagiaire).

Le lien entre niveau d'expérience et la perception de son complément de classe comme « un appui » ou « une source de richesse » est variable. Il apparaît que le lien avec un contractuel est difficile.

48% des stagiaires expriment que cette relation est « un appui » ou « une source de richesse », les autres se distribuant entre « neutre » 28% et « source de difficulté » 19%.

La qualité de relation concernant la fréquence de la communication, la transmission et la répartition est moins bonne dans le cas des binômes, ce qui est sûrement dû à la charge de travail. Mais cela se ressent également pour les titulaires de deuxième année.

Le niveau d'expérience du binôme est clairement lié à la qualité de la relation et à la continuité des apprentissages. Cela s'explique par le fait qu'en cas de désaccord, le stagiaire se range de plus en plus à l'avis du titulaire en fonction de l'expérience de celui-ci.

Les stagiaires sont majoritairement favorables à des périodes de responsabilité d'une semaine ou plus. Ce choix est d'autant plus marqué que les stagiaires ont vécu cette organisation.

La semaine glissée est très faiblement retenue par les stagiaires au profit de semaines pleines. La durée la plus demandée est d'une semaine, mais cela s'explique par le fait que ceux qui n'ont pas vécu ce rythme ne se projettent pas sur des durées de deux et trois semaines.

L'analyse des chiffres concernant la relation avec les différents tuteurs montre que les EFS considèrent les tuteurs à la fois comme des évaluateurs et un appui pour progresser. Pour les étudiants de parcours adapté n'ayant droit qu'à une seule visite de tuteur ESPE, cette visite unique est perçue comme insuffisante pour avoir un impact sur l'évolution professionnelle du stagiaire. Les cas problématiques sont assez rares.

Les étudiants expriment majoritairement des besoins en formation dans les blocs « contexte d'exercice du métier » et « didactique ».

Des renforcements sont demandés dans l'ensemble des disciplines dans la même proportion. Cependant en mathématiques et en français les demandes sont moindres. On note que la plus forte demande concerne l'éducation morale et civique.

Les étudiants affirment qu'ils ne sont pas disponibles pour avoir ces formations disciplinaires, particulièrement les étudiants de M2 en raison de leur charge de travail.

L'analyse des données recueillies sur le mémoire pour les étudiants de M2 montre que le lien avec la professionnalisation est à renforcer, ce qui sera l'objet de la charte des mémoires. La charge de travail constitue le point le plus questionné par les étudiants.

**Aude Gerbaud** formule une remarque lexicale, insistant sur la nécessité de substituer l'expression « deuxième enseignant » à l'expression inadéquate « complément de classe ».

**Catherine Moisan** s'interroge sur la manière d'inciter les étudiants à répondre en grand nombre.

**Aude Gerbaud** considère que chaque formateur doit encourager les étudiants à remplir le questionnaire en début de cours.

**Catherine Moisan** demande à Stéphane Bardau de relancer l'ensemble des formateurs afin qu'ils favorisent la passation du questionnaire.

## **POINT N° 6 - INFORMATION : CHARTE**

**Stéphane Bardau** estime que le suivi en stage est une action qui s'intègre dans le processus de formation et nécessite l'établissement d'une relation professionnelle basée sur le respect, l'écoute et la confiance réciproques entre le formateur et l'EFS. La qualité de cette relation conditionne la nature et la richesse des interactions entre le formateur et l'EFS. Les principes sont ceux décrits ci-après. Le visiteur veillera à installer une relation de confiance préalable à une visite. Le visiteur aura une posture bienveillante incluant l'exigence au regard des attendus de progressivité explicites. Une écoute des préoccupations et des demandes des fonctionnaires stagiaires est à privilégier. Il est nécessaire de prioriser les points à aborder et de différer si besoin certaines questions. Les visiteurs s'inscrivent dans une démarche collective de coopération, communication entre les acteurs de la formation et participation aux processus de suivi de l'évolution du stagiaire. Dans la continuité de la visite, un travail collaboratif peut être engagé avec mise en situation de réflexivité et de prise de conscience par rapport à ses réussites et à ses besoins, etc.

**Catherine Moisan** demande si cette charte correspond à l'ensemble des formations et quand elle sera achevée.

**Stéphane Bardau** répond que la charte correspond bien à l'ensemble des formations et que le texte sera achevé en juin.

**Lucile Cadet** insiste sur la nécessité pour l'EFS de s'inscrire dans les règles d'une relation de confiance pour permettre la visite dans de bonnes conditions et respectant la disponibilité des formateurs, en améliorant l'information dans les deux sens, préalablement à la visite.

**Philippe Germain** demande que l'on formule de manière générique les enseignants qui assurent les visites en les nommant « formateurs », car la désignation doit être commune à tous les formateurs, dont les inspecteurs.

**Catherine Moisan** insiste sur la distinction à introduire entre accompagnement et formation.

**Anne-Marie Chartier** demande à ce que les grands principes soient accompagnés de consignes plus concrètes.

**Brigitte Marin** répond qu'une commission de déontologie va être créée, qui pourra être saisie pour les questions touchant aux mémoires et aux visites, lorsque les consignes ou préconisations n'auront objectivement pas été suivies.

**Lucile Cadet** précise que visiter une classe suppose de poser une évaluation via une note de stage, ce qui n'empêche pas de faire preuve d'une posture bienveillante.

**Catherine Moisan** rappelle la vigilance à avoir sur ce point : ne pas formuler de jugement mais accompagner l'étudiant fonctionnaire stagiaire dans son entrée dans le métier.

## **POINT N° 7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1. Organigramme : responsabilité fonctionnelle et responsabilité hiérarchique**

**Aude Gerbaud** souhaite témoigner d'une grande souffrance administrative et demande que soient clarifiés les critères présidant à l'élaboration des organigrammes des personnels administratifs.

**Brigitte Marin** considère que c'est une vraie question car la situation hybride des sites de l'ESPÉ les situe dans un état institutionnel intermédiaire entre le fonctionnement universitaire et celui d'un établissement du second degré.

L'organigramme universitaire prévoit deux lignes hiérarchiques, d'une part sous l'autorité du président de l'université, les directeurs de composante et les enseignants ; d'autre part, sous l'autorité du Directeur général des services (DGS), les Responsables administratifs de composante (RAC) et les personnels BIATSS. A l'ESPÉ, la multiplicité des sites complexifie la question et notamment celle de la disparité fonctionnelle entre les sites. Il faut tendre à l'harmonisation des organigrammes.

**Aude Gerbaud** s'interroge sur l'affichage des lettres de mission en termes de dépendance hiérarchique.

**Brigitte Marin** précise que les lettres de mission sont indépendantes des organigrammes, avec des titres et des situations statutaires différents.

**Catherine Moisan** considère que l'ESPÉ se caractérise par un principe de gouvernance hybride entre hiérarchie administrative et fonctionnelle.

Le responsable administratif est le supérieur hiérarchique qui assure l'entretien professionnel, le contrôle des congés et de l'assiduité. Le responsable fonctionnel fixe les missions. Toutefois, l'entretien peut être conduit simultanément par le responsable administratif et le responsable du site.

**Catherine Moisan** demande que soit clarifiée la hiérarchie administrative.

**Brigitte Marin** répond que la hiérarchie administrative est assurée par le Responsable administratif de composante (RAC), ce qui est également cohérent avec la hiérarchie fonctionnelle des relations de travail au quotidien.

**Aude Gerbaud** demande pourquoi cela se passe maintenant.

**Brigitte Marin** indique que la présence d'une coquille dans un organigramme a créé un effet loupe sur l'ensemble des organigrammes des sites et la nécessité de les unifier.

## **7.2. Charge de travail des personnels BIATSS**

**Brigitte Marin** mentionne le fait que la charge des personnels BIATSS s'est considérablement accrue avec l'universitarisation de l'ESPÉ et l'augmentation de procédures. Parallèlement, l'ESPÉ a perdu 52 personnels BIATSS depuis 2009. Cette perte de postes, en grande partie de catégorie A, est l'un des facteurs qui augmente la pression sur les personnels actuellement en poste à l'ESPÉ qui doivent faire face dans l'urgence à des tâches et activités de plus en plus chronophages. D'où la difficulté à effectuer toutes les vérifications nécessaires et un risque d'erreur accru qui pèse en chaîne sur le mal-être au travail.

Par ailleurs cette insuffisance de ressources en personnels administratifs a un autre effet pervers, celui de reporter sur des personnels enseignants des tâches administratives, ce qui limite encore le potentiel d'enseignement de l'ESPÉ.

*La séance est levée à 17 heures 05*

Le prochain conseil de l'ESPÉ se tiendra le 5 avril 2018 dans l'amphithéâtre de Bonneuil.